



CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » DU QUERCY CAUSSADAIS (TARN ET GARONNE)

ENTRE

- La Commune de Caussade représentée par son maire Gérard Hébrard,
- La Communauté de communes du Quercy Caussadais représentée par son président Guy Rouziès,

ci-après, dénommées comme les « Collectivités bénéficiaires »,

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la préfète du département de Tarn et Garonne, ci-après, dénommé « l'Etat » ;
- Le Conseil Régional Occitanie, représenté par sa Présidente Carole Delga,

d'autre part,

AINSI QUE

- Le PETR du Midi-Quercy, représenté par son Président Jacques Calmettes,
- Le Conseil Départemental, représenté par son Président Christian Astruc,
- Le CAUE, représenté par sa Présidente Colette Jalaise,

ci-après, dénommés les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

CONTEXTE

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des **communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité**, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable. Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Dans un courrier daté du 12 novembre 2020, la Communauté de communes du Quercy de Caussadais et la commune de Caussade ont dûment et conjointement déposé leur dossier de candidature au programme Petites villes de demain qui a été retenu officiellement par les services de l'Etat le 21 décembre 2020 pour faire partie des 8 lauréats en Tarn et Garonne.

Les Collectivités signataires ont exprimé leurs motivations de poursuivre la dynamique déjà engagée localement dans le cadre de la politique pour la revitalisation des bourgs centres pilotée par la Région Occitanie. « L'appel à projet bourgs centres » a été une opportunité pour lancer de 2018 à 2021 à l'échelle intercommunale une réflexion commune et concertée avec l'ensemble des élus concernés pour la redynamisation et la reconquête des centres villes, pour la résorption de l'habitat insalubre, des bâtiments vacants, la requalification des espaces publics ou la création d'équipements collectifs...

Aujourd'hui, la Commune de Caussade est toujours bénéficiaire d'un Contrat Bourg-Centre Occitanie, co-signé avec la Communauté de communes du Quercy Caussadais, le Département de Tarn-et-Garonne, le PETR du Pays Midi-Quercy, le CAUE de Tarn-et-Garonne et la Région Occitanie.

Intégrer le programme « petites villes de demain » permettra à Caussade de franchir une nouvelle étape et de poursuivre cette nouvelle dynamique en l'étendant à l'ensemble du territoire. En intégrant le programme « Petites villes de demain », les Collectivités bénéficiaires souhaitent améliorer la qualité de vie de tous les habitants du Quercy Caussadais en s'appuyant sur l'attractivité et sur l'image de la ville de Caussade, une « ville à la campagne » à l'échelle humaine où il fait bon vivre et travailler.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (ci-après dénommée « **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain, s'inscrivant dans le prolongement et en complémentarité avec le Contrat Bourg-Centre Occitanie, approuvé par la Région Occitanie, la Communauté de communes du Quercy Caussadais, le Département de Tarn-et-Garonne, le PETR du Pays Midi-Quercy, le CAUE de Tarn-et-Garonne.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant la stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, un projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engagera dès la signature de la présente Convention qui a par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera conclu entre l'État, le PETR du Midi Quercy et ses communautés de communes membres et le futur Contrat Territorial Occitanie du Pays de Midi-Quercy 2 022-2027.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention, en particulier :

- **Les Collectivités bénéficiaires s'engagent :**

- à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- **L'Etat s'engage :**

- à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre;
- à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles
- à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- **En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national :**

- à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

- **Contribution de la Banque des Territoires :**

Au-delà de l'accompagnement en ingénierie, la Banque des Territoires examinera toute demande de prêts permettant la réalisation des investissements émanant de cette convention. Elle portera une attention particulière aux opérations positionnées dans le périmètre ORT qui pourront être financées par un prêt dédié et examinera toute autre demande de prêt notamment en faveur de la performance énergétique. Par ailleurs, elle examinera chacune des opportunités en tant que co-investisseur minoritaire sur tout objet, en dehors du logement, présentant un équilibre économique.

- **Contribution de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO) :**

"L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la

collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...)."

• **Engagement du PETR du Pays Midi-Quercy :**

Le PETR apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Petites villes de demain dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (intégrant le Contrat de Transition Ecologique), contrat Territorial Occitanie et / programme Leader
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy)
- de la mission habitat comprenant le portage d'une OPAH PMQ (animation et suivi) qu'il exerce pour le compte des EPCI, et du Guichet unique Régional.
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité, et le service mutualisé CEP (Conseil en énergie partagé) pour les collectivités,
- de la mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.
- de la mission PAT (Projet Alimentaire de Territoire).

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Caussadais.

Engagement du CAUE :

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

Thème de l'habitat

- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, Le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. Il réalisera des notes d'enjeux et des pré-programme sur les bâtiments publics vacants.
- Dans le cadre des études mené par îlot, le CAUE pourra contribuer à des notes méthodologiques, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche, programmation, usages et points de vue portés sur l'architecture et ses façades.

Thème des espaces publics

- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.

- Les espaces publics feront l'objet d'un plan guide en fonction de leur rôle dans la ville qui traduira entre autres le parcours qui pourrait les relier.

Thème des mobilités

- Le CAUE apportera une réflexion sur la pré-programmation sur les parcours piétonniers dans la ville et de leur signalétique.

- Le CAUE contribuera à la réalisation d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'un plan guide pour les aménagements, les mobilités entre Caussade et Monteils.

- **Engagement du Conseil départemental :**

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2020/2026.

Dispositifs spécifiques en matière d'ingénierie territoriale

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée

- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15 % des coûts externes.

La demande d'intervention du conseil départemental est à formuler à travers le dépôt d'une demande de subvention sur la plateforme de dématérialisation du Département.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par

l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

La demande d'intervention de la régie est à formuler par courrier postal adressé au président du Conseil départemental, sur présentation du projet et du type d'intervention attendu.

• **Engagement du Conseil régional :**

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement au titre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a engagé dès 2017 une politique visant à soutenir les bourgs et petites villes rurales, de montagne, littorales et péri-urbaines afin de :

- renforcer leur **attractivité** en valorisant leur cadre de vie, le logement, leur patrimoine,... (reconquête des centres anciens / cœur de ville),
- renforcer leurs fonctions de centralités par le développement d'une **offre de services** de qualité, capable de répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...
- qualifier les **réponses** adaptées aux **besoins des entreprises** : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, actions en faveur de la redynamisation du commerce en centre bourg,...).

Cette politique s'appuie sur les **3 principes** suivants :

- **Premier principe** : la Région accompagne les Communes et les EPCI concernés pour l'aide à la définition du Projet de développement et de valorisation ; Projet qui a pour buts d'agir en faveur de la revitalisation des cœurs de villes mais aussi pour développer et fortifier leurs fonctions de centralité vis-à-vis de leurs bassins de vie,
- **Deuxième principe** : cette Politique se traduit par un Contrat Cadre (*avec la Commune et l'EPCI*) qui définit la **feuille de route** commune et les moyens techniques et financiers devant être mobilisés pour atteindre ces objectifs. Chaque contrat se caractérise par une feuille de route « sur mesure » qui tient compte des spécificités de chacune des Communes concernées. Chaque contrat-cadre donne lieu à un Programme Opérationnel annuel.
- **Troisième principe** : une Politique partenariale qui associe les Départements, les services de l'Etat mais également l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement de ces communes, en particulier : l'EPFE Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Chambres Consulaires, les CAUE ...

Au-delà de la mobilisation des dispositifs d'interventions existants, **la Région s'attache à apporter des réponses appropriées** en fonction des **spécificités** de chaque Bourg Centre.

La Région a ainsi signé le 04/10/2019, cinq Contrats Bourgs-Centres Occitanie sur le territoire du Quercy Caussadais en partenariat avec le PETR Midi Quercy, le Conseil Départemental et le CAUE. Sont concernées les communes de Caussade, Monteils, Molières, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement les opérations matures qui seraient inscrites dans la présente convention (Article 6) et qui solliciteraient le soutien financier de la Région, il est convenu que celles-ci seront examinées sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et ce, dans le cadre des dispositions fixées au titre des Contrats Territoriaux Occitanie et des Contrats Bourgs Centres Occitanie.

ARTICLE 3. COMPLEMENTARITÉ ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LA POLITIQUE « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Dans le prolongement du Protocole de Préfiguration du CPER Occitanie pour la période 2021-2027 signé le 9 janvier 2021, la Convention Etat / Région /EPFOccitanie / Caisse des Dépôts /Banque des Territoires, relative à l'articulation et à la complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs Centres Occitanie » approuvée par la Région le 25 mars 2021, précise les principes suivants :

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie» **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs**, l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui portera notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

ARTICLE 4. ORGANISATION DES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- **La mise en place de relations partenariales renforcées** entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services, en y associant le Territoire de Projet porteur du CRTE / CTO ;
- **L'installation d'un Comité de projet** dont les missions et membres sont précisées à l'article 5 de la présente Convention ;

-
- **Le suivi du projet par un chef de projet « Petites villes de demain ».** L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet (cf article 5);
 - **L'appui d'une équipe-projet,** composée de l'ensemble des partenaires et Territoire de Projet porteur de CRTE / CTO, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
 - **La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;**
 - **Les programmations financières sont examinées en comité prévu à cet effet** et dont les modalités pratiques seront précisées dans le contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.
 - **L'usage de méthodes et outils** garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;

- **L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :** pour les 5 bourgs-centres du Quercy Caussadais (Caussade-Montels, Réalville, Septfonds, Montpezat de Quercy, Molières), une stratégie à court, moyen, long terme, a été proposée afin de renforcer leur fonction de centralité et d'attractivité dans le territoire dans lequel ils s'inscrivent et pour agir en faveur de :

- la structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiée et de qualité en veillant l'accessibilité des bâtiments publics ;
- la dynamique de l'économie, de l'emploi et de l'offre touristique ;
- la qualification du cadre de vie et des paysages ruraux;
- la préservation de l'environnement : avec une action spécifique sur la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des mobilités douces ;
- la requalification des espaces publics avec une action ciblée sur l'amélioration de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales notamment du patrimoine naturel /architectural /culturel ...

L'ensemble des actions des bourgs centres s'inscrivent dans une démarche transversale multi thématiques et vont dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique en reconcentrant l'urbanisation autour des cœurs de bourg, en limitant la consommation de l'espace, en rapprochant notamment les habitants des équipements et services et en tentant de limiter les déplacements.

Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre aux besoins et attentes des habitants tout en évitant les doublons (en termes d'équipements, de services, d'espaces publics ...).

- **L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :**

A travers le dispositif Petites villes de demain et l'opération de revitalisation de territoire (ORT), les élus visent avant tout comme objectif l'amélioration des conditions de vie des habitants, que ce soit en terme d'accès aux services et équipements mais aussi en matière de consommation locale. Une enquête sur les attentes et besoins des ménages et commerçants pourrait être menée. (pour plus de détails voir partie 7.4.2).

Une consultation de la population sur la mobilité douce et la place des piétons, cyclistes, voitures dans le cœur historique de Caussade sera sans doute aussi nécessaire pour valider les différents scénarios d'aménagement possibles des Promenades, places de la libération et du Général De Gaulle.

- **La communication des actions à chaque étape du projet :**

Une information continue de la population sera possible à travers les différents supports de communication de la communauté de communes du Quercy Caussadais (site internet, facebook ...). Les communes pourront relayer ces informations dans leurs bulletins municipaux.

ARTICLE 5. COMITE DE PROJET

Le Comité de projet validant le projet de territoire est co-présidé par le Président de la Communauté de communes M Guy Rouziès et le Maire de Caussade M Gérard Hébrard.

L'Etat représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

En plus des services de l'Etat (Préfecture, DDT, UDAP), l'ensemble des Partenaires (financiers et techniques, locaux) y sont invités et représentés :

- le PETR du Pays Midi-Quercy,
- la Région,
- le Département,
- le CAUE,
- les chambres consulaires (CCI, chambre des métiers, chambre d'agriculture),
- et tous les partenaires susceptibles d'apporter leur expertise sur des thématiques bien spécifiques : EPFO, bureaux d'études, association des commerçants ...

Le comité de projet « Petites villes de demain » s'associera également au Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » déjà en place autour des communes de Caussade-Monteils, Montpezat de Quercy, Molières, Réalville, Septfonds.

Ces deux comités jouent en effet un rôle similaire :

- suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy,
- mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre des projets de développement,
- s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ces comités se réuniront de façon formelle deux fois à trois fois par an, mais leurs membres actifs seront en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet de territoire.

Le secrétariat permanent de ces deux instances de concertation sera assuré par le chef de projet en charge du bon suivi de ces deux dispositifs complémentaires.

ARTICLE 6. DUREE, EVOLUTION, FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CONVENTION

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au mois d'Octobre 2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, **un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté**. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT.

La signature de la convention ORT mettra fin automatiquement à la présente Convention. Elle devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Conformément à l'article précité, la convention ORT sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 7. ETAT DES LIEUX

7.1 Evolution et situation du territoire (enjeux)

Ces dernières années, l'équipe municipale a modernisé la ville grâce à la concrétisation d'un projet de développement urbain ambitieux qui a permis de faire progresser Caussade et son attractivité.

La commune attire de nouveaux habitants, mais **l'augmentation de la population reste toute relative.** La population est passée en l'espace de 10 ans de 6 550 en 2008 à 7 100 habitants en 2019 (550 personnes en plus). Des personnes arrivent mais d'autres partent.

Le risque est donc toujours présent de voir à terme un éparpillement de la croissance démographique à la périphérie de Montauban, alors que Caussade y a naturellement sa place pour jouer un rôle polarisant et structurant.

Malgré les efforts fournis par la municipalité depuis maintenant plus de 10 ans, Caussade montre encore de **nombreux signes de vulnérabilité** :

a- d'un point de vue démographique :

- un solde naturel annuel moyen négatif du fait d'une population « locale » vieillissante avec une mortalité qui dépasse la natalité ;
- une réduction importante de la taille des ménages ;
- la monoparentalité qui rime parfois avec la précarité des ressources du ménage ;
- un quart des ménages sous le seuil de pauvreté (888 ménages en grande précarité).

b- du point de vue de l'habitat :

- un parc de logements anciens (29 % des résidences principales construites avant 1949) ;
- un nombre de logements vacants important (15 % des résidences principales soit 589 logements) ;
- certains produits accusent leur obsolescence et s'adressent à des publics précaires ;
- peu de logements de petite taille.

c- d'un point de vue économique :

- un nombre de demandeurs d'emploi en nette augmentation ;
- de trop nombreux locaux commerciaux vacants dans le centre ancien qui ne renvoient pas une image positive du centre-ville ;

- les commerçants restent dans une situation précaire (fort turn over), à la fois du fait de la concurrence avec Montauban et des surfaces de vente en périphérie, sans compter les effets désastreux du COVID.

d- du point de vue de la mobilité :

- un trafic routier hégémonique dans la commune ;
- les boulevards sont parfois traversés par des véhicules de transit ;
- une place trop importante laissée à la voiture au détriment des piétons et des vélos.

Néanmoins, Caussade dispose aussi de nombreux atouts : des équipements sportifs et de loisirs de qualité, des écoles, des jardins d'enfants, une crèche, une médiathèque, une maison France Service, un espace public numérique, un cinéma, un Centre Aquatique, sans compter les nombreuses manifestations culturelles organisées toute l'année, dont on peut citer ici les plus emblématiques telles que Tractomania, les Estivales du Chapeau, le Salon de l'Aquarelle, le Salon Art en Quercy, le Festival de théâtre, les Rendez-vous musicaux...

C'est ainsi plus de 150 associations qui participent à la vitalité de la ville et du Quercy Caussadais.

La commune de Caussade « compte » aussi près de 1 800 emplois salariés pour 311 entreprises.

Tout cela contribue à faire de Caussade une centralité au sein de son bassin de vie et un territoire stratégique attractif, car très bien desservi par la gare SNCF et la sortie autoroutière.

La ville de Caussade se situe effectivement dans une **position intermédiaire** entre la grande périphérie de Montauban dynamique et les secteurs ruraux en stagnation voire en perte de vitesse.

- à 25 km seulement de Montauban dans un environnement encore poche de la campagne,
- à deux pas de Monteils qui dispose de grands espaces naturels préservés avec le parc de loisirs de la Lère de 50 ha ;

Ce positionnement géographique privilégié lui confère un **rôle de carrefour évident et lui permet de jouer aujourd'hui un rôle de « pivot ou de levier » pour le développement de l'ensemble son territoire, pouvant compter sur :**

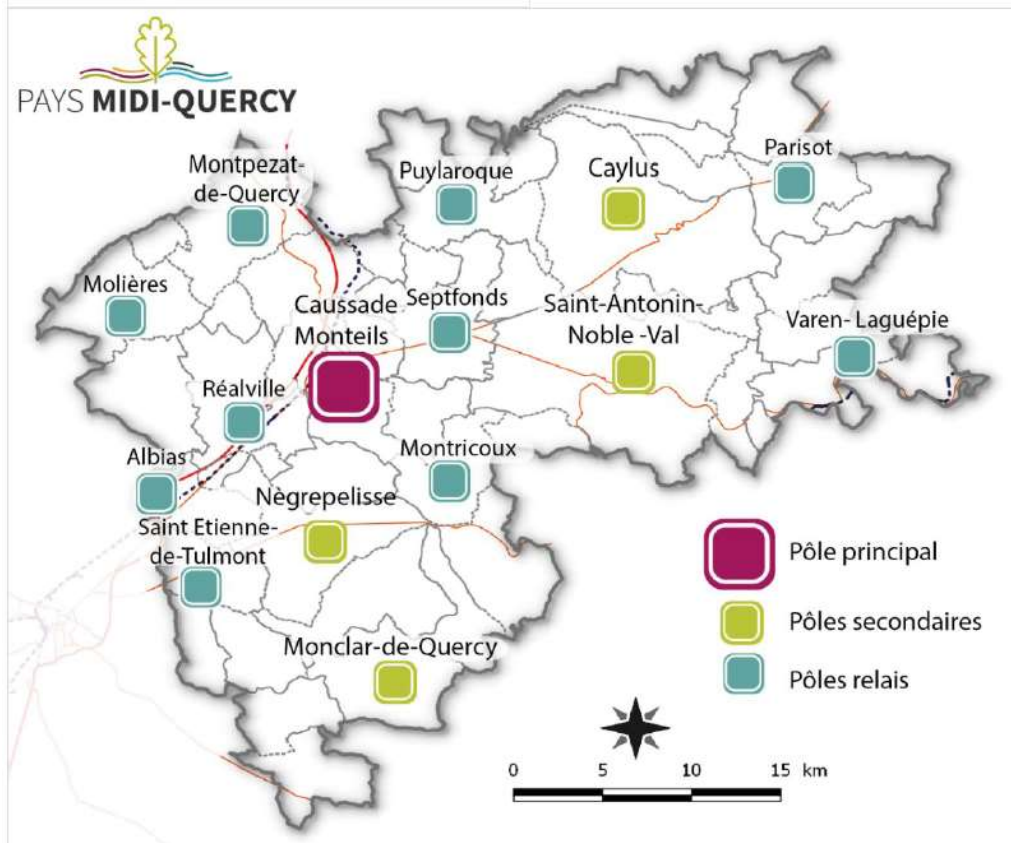
- un **patrimoine remarquable** : le tissu ancien de Caussade hérité du Moyen Âge et de son riche passé industriel marqué par une forte densité dans le cœur historique constitue un atout indéniable, mais les abords de la ville et de la campagne environnante ont connu d'importantes transformations radicales du XIX -ème siècle à nos jours, avec l'explosion des constructions pavillonnaires et le développement des zones d'activités périphériques.

- un **centre-ville dynamique et animé toute l'année** : le tissu commercial attractif de Caussade (5 supermarchés) lui permet une relative autonomie avec Montauban et les nombreux équipements scolaires, culturels et sportifs lui permettent aussi de rayonner sur les communes environnantes.

Bien qu'il existe d'autres bourgs-centres structurants au sein de la Communauté de communes du Quercy Caussadais (Septfonds 2 193 hab., Réalville 1 889 hab., Montpezat de Quercy 1 552 hab., Molières 1 195 hab., Monteils 1 364 hab.), Caussade avec ses 7 200 habitants, reste le « Pôle principal » dans la carte des pôles de l'armature urbaine du SCOT en cours d'élaboration.

Cependant, pour que Caussade conserve son image de ville à la campagne attractive, de ville à taille humaine, les élus devront poursuivre leurs efforts pour la valorisation et la redynamisation du centre-ville.

Carte des pôles de l'armature urbaine du SCoT.



Réalisation : E2D – Février 2020

7.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

La municipalité de Caussade, depuis plusieurs années, transforme la ville et améliore durablement le cadre de vie de ses habitants. Depuis plus de 10 ans maintenant, les élus de Caussade se sont lancés dans un **grand projet urbain afin d’embellir et de rendre le centre-ville encore plus vivant et fonctionnel**.

Plutôt que de traiter un aspect particulier au risque de faire du « replâtrage » et d’avoir une vision à court terme, les élus ont lancé en 2008 une **réflexion globale sur l’organisation générale des espaces publics majeurs de centre-ville** qui dataient des années 50-60.

Cela leur a permis de déterminer sur le long terme (jusqu’en 2030), quels seront les différents secteurs d’intervention stratégiques et quelle devra être leur bonne articulation.

En 2010, la **municipalité a lancé les premières études préalables indispensables pour établir le diagnostic de la ville** et pour repérer les espaces à enjeux stratégiques sur lesquels il fallait intervenir à court terme. Compte tenu de la taille importante des espaces à rénover et de la complexité des interventions à mener, **le projet urbain a été découpé en plusieurs phases**, tant pour étaler le montant des investissements que pour limiter les désagréments pour la population pendant les travaux.

Depuis, **le projet global « Caussade 2025 » lancé en 2010 a bien avancé** avec la rénovation du quartier des Récollets (1ère PHASE), puis la rénovation du quartier de la Gare (2012-2015) et plus récemment en 2017-2020 la rénovation du coeur historique (dans sa 3ème PHASE).

Une bonne partie du centre ville qui s'était dévitalisé depuis près de 30 ans a été ainsi requalifié : **10 000 m² ont été restaurés**. L'objectif de la municipalité était avant tout d'intervenir qualitativement sur les places centrales pour embellir le centre-ville et accroître son attractivité. En plus des 5 places (celle de Mirabey, du fil, du centre, les places de Notre Dame et du 19 mars), les rues situées autour de l'église ont été également entièrement rénovées.

Pour ces prochaines années, il reste encore **une 4ème et dernière phase d'aménagement du centre-ville**. Au total ce seront près de **14 000 m² d'espaces urbains à rénover**, qui en raison de leur taille et de l'importance du coût des travaux seront réalisés par étapes.

Tous ces aménagements vont dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique du territoire. Depuis quelques années maintenant, les objectifs poursuivis par les élus restent les mêmes :

- **reconcentrer l'urbanisation autour du cœur historique et limiter la consommation de l'espace,**
- **rapprocher les habitants des équipements et services de qualité et limiter ainsi leurs déplacements.**

Sur ce second point, plusieurs opérations stratégiques sont en cours de mise en oeuvre :

- création d'une Maison des internes en médecine en plein cœur historique (place du fil),
- création d'une nouvelle salle multi-activités pour le sport et les loisirs pour répondre aux besoins croissants des associations sportives,
- ouverture d'un campus d'apprentissage professionnel (Fondation des Apprentis d'Auteuil),
- réalisation de la deuxième phase de travaux de modernisation du groupe scolaire Marcel Pagnol,
- poursuite de la modernisation du cinéma,
- déploiement du réseau fibre optique pour les entreprises et les foyers,
- déploiement de caméras vidéoprotection.

7.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

Aujourd'hui, plusieurs documents stratégiques sont à prendre en considération :

A- Plan local d'urbanisme PLU

La municipalité de Caussade a souhaité revoir son ancien document d'urbanisme, dont l'historique est le suivant :

- POS approuvé le 15 mars 1985 suivi de plusieurs modifications entre 1983 et 2001,
- transformation en PLU le 25 octobre 2001,
- révision d'urgence du PLU approuvée le 26 septembre 2002,
- révision simplifiée du PLU approuvée le 22 septembre 2005,
- révision générale du PLU approuvée le 15 novembre 2007.
- révision générale du PLU approuvée le 12 juin 2014

La dernière révision générale du PLU a été approuvée par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 juin 2014 et sa modification n°1 par la séance du 3 juin 2016. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit différentes orientations stratégiques :

- Renforcer les liens intercommunaux et le rôle polarisant de Caussade,
- Mettre en avant l'identité de la commune,

- Proposer une offre diversifiée de logements,
- Densifier davantage le territoire de la commune et limiter les zones ouvertes à l'urbanisation,
- Accroître la qualité des zones économiques,
- Renforcer le développement du tourisme ainsi que l'attractivité du centre-ville,
- Requalifier les logements dégradés du centre-ville,
- Diminuer la prépondérance de la voiture et requalifier l'espace public,
- Préserver la trame paysagère et les corridors écologiques,
- Etablir des espaces tampons entre secteurs urbanisés et secteurs agricoles.

B- Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi Quercy et des EPCI qui le composent.

Différents enjeux stratégiques pour l'urbanisation et l'aménagement du territoire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais ont été décrits et cartographiés :

- conforter le pôle urbain constitué autour de Caussade : le rendre plus lisible et plus fonctionnel sur le territoire,
- valoriser cette porte d'entrée du Pays Midi Quercy par l'autoroute A 20.
- favoriser un équilibre entre les dynamiques urbaines, agricoles, touristiques et environnementales présentes au sein de ce pôle urbain.
- préserver les caractéristiques et l'identité des bourgs.
- accompagner l'agriculture dans le respect des paysages.
- reconquérir le paysage par le maillage végétal et minéral.

C- Schéma de cohérence territorial (SCOT)

Le SCOT est un document d'urbanisme ayant pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, à un horizon de 15-20 ans, en intégrant les finalités sociales, environnementales, économiques et culturelles mais avec comme enjeu également de mieux maîtriser le foncier et de trouver le meilleur équilibre possible entre développement urbain, espaces agricoles qui reflètent les dynamiques contrastés selon les secteurs du territoire.

Cette question est importante car en Pays Midi-Quercy, la superficie moyenne des parcelles utilisées pour le logement individuel est de 2 665 m². La taille moyenne des terrains par logement construit (en 2012) est de 2 163 m² (contre 1 714 m² en Tarn et Garonne). Près de 450 ha ont été consommés pour l'urbanisation entre 2005 et 2013, principalement sur la frange ouest du territoire, notamment en CC QVA et le long de la D 820.

La perspective du SCOT Pays Midi-Quercy devrait donc conforter une vision et une gestion durable des espaces et garantir ainsi à plus long terme un développement équilibré du territoire. Le SCOT est un outil complémentaire pour toutes les communes, qu'elles soient dotées, ou non dotées, de document d'urbanisme. Le périmètre de ce SCOT a été approuvé à l'échelle du Pays Midi-Quercy (49 communes) et l'étude pour son élaboration est en cours.

Le SCOT devrait permettre :

- de renforcer l'application de plusieurs orientations prises à l'échelle du Pays Midi Quercy,

- d'anticiper le développement du territoire à long terme dans un objectif de développement durable grâce à un document de planification stratégique,
- de renforcer la mise cohérence des diverses politiques publiques, sectorielles et territoriales sur le long terme en les inscrivant dans une approche globale, transversale, en tenant compte de la charte Pays, du PCET et autres études réalisées, en élaborant le PADD, en donnant un effet juridique aux orientations et objectifs définis (DOO),
- de disposer de données et d'orientations à l'échelle du Pays dans des thématiques encore relativement peu développées jusqu'à présent à cette échelle, impactant le territoire et son développement,
- de mettre à jour une stratégie foncière à l'échelle du Pays, transversale, en fonction des divers enjeux et objectifs majeurs définis collectivement,
- de développer l'économie,
- de protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers, de proposer une offre cohérente de logements sur le territoire.

D- Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT)

Le Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique, appréhendée comme une opportunité pour valoriser les ressources naturelles et créer de la valeur ajoutée sur le territoire. Le PETR du Pays Midi-Quercy porte également le projet « TEPOS », visant à faire du territoire un Territoire à Energie Positive. Pour ce faire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT) définit la stratégie de territoire en matière de transition énergétique, de contribution à la lutte contre le changement climatique, de qualité de l'air et d'énergie et d'adaptation au changement climatique. Le SCoT prolonge ces différentes démarches et les met en œuvre à travers deux grandes orientations : la réduction des consommations d'énergie et l'augmentation des énergies renouvelables.

Les objectifs visent notamment la réhabilitation énergétique du parc existant, la performance énergétique des nouvelles constructions, un développement raisonné de la production d'énergies renouvelables et le développement d'une mobilité durable.

Signature du Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Pays Midi Quercy le 04/12/2019

Lancés par le Gouvernement en février 2018, les contrats de transition écologique (CTE) ont pour ambition d'accompagner les collectivités dans la transition écologique. Ce sont des contrats volontaires signés entre l'Etat, ses opérateurs et établissements publics et les collectivités locales pour une durée de 3 à 4 ans. Le PETR du Pays Midi Quercy fait désormais partie des 61 territoires lauréats, annoncés par le Ministre de la Transition énergétique et solidaire.

Orientations stratégiques proposées dans le cadre du CTE

1- Assurer l'animation et la coordination de la transition écologique sur le territoire :

- Renforcer les projets pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire et consolider une politique de maîtrise d'énergie et de sensibilisation des habitants.
- Assurer le suivi évaluation de la politique énergie climat.

2- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et de leur environnement :

- Réduire les consommations énergétiques et développer des rénovations sur le parc de logement existants et les bâtiments tertiaire

- Mener une politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

3- Développer l'économie circulaire et les circuits courts

- Favoriser la consommation locale, le développement des produits locaux réduction des gaz à effet de serre (GES),
- Réduire la quantité des déchets et réduire la consommation de ressources disponibles, viser l'autonomie locale.

4- Préserver la biodiversité en Midi Quercy

Par ex, protéger et restaurer les fonctionnalités écologiques de la rivière Aveyron

5- Développer les énergies renouvelables

- Multiplier par deux le développement des ENR, réduire les GES, viser l'autonomie énergétique à horizon 2050

6- Développer les mobilités alternatives

- Des actions de mobilités sont conduites par le PETR depuis quelques années déjà (Rezo pouce, PARTAJ, étude CEREMA etc...). Le PETR a su mobiliser certains programmes afin d'étudier et d'élaborer par la suite une réflexion plus large autour de la mobilité. (Appel à projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée TZCLD, AMI France Mobilité, étude de faisabilité BE ACTE pour la création d'une conciergerie intégrant une approche mobilité et une offre multiservices).

7.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La Commune de Caussade est intégrée dans différents dispositifs territoriaux :

- Avec l'Etat en chef de file, le Contrat de Ruralité (2017-2020) du Pays Midi-Quercy, qui va être remplacé par le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) du Pays Midi-Quercy pour la période 2021-2026, intégrant lui-même, le CTE du PMQ (Contrat de Transition Ecologique) signé en décembre 2019.
- Avec la Région en cheffe de file:
 - o le CTO (Contrat Territorial Occitanie) du Pays Midi-Quercy pour la période 2018-2021 validé en Commission Permanente de la Région Occitanie de juillet 2018
 - o le contrat bourgs-centres de Caussade-Montels signé le 4/10/2019, dont les programmes opérationnels spécifiques sont présentés dans le cadre des programmes opérationnels annuels du CTO Pays MQ.

7.2.3 Projets à venir et opérations d'urbanisme

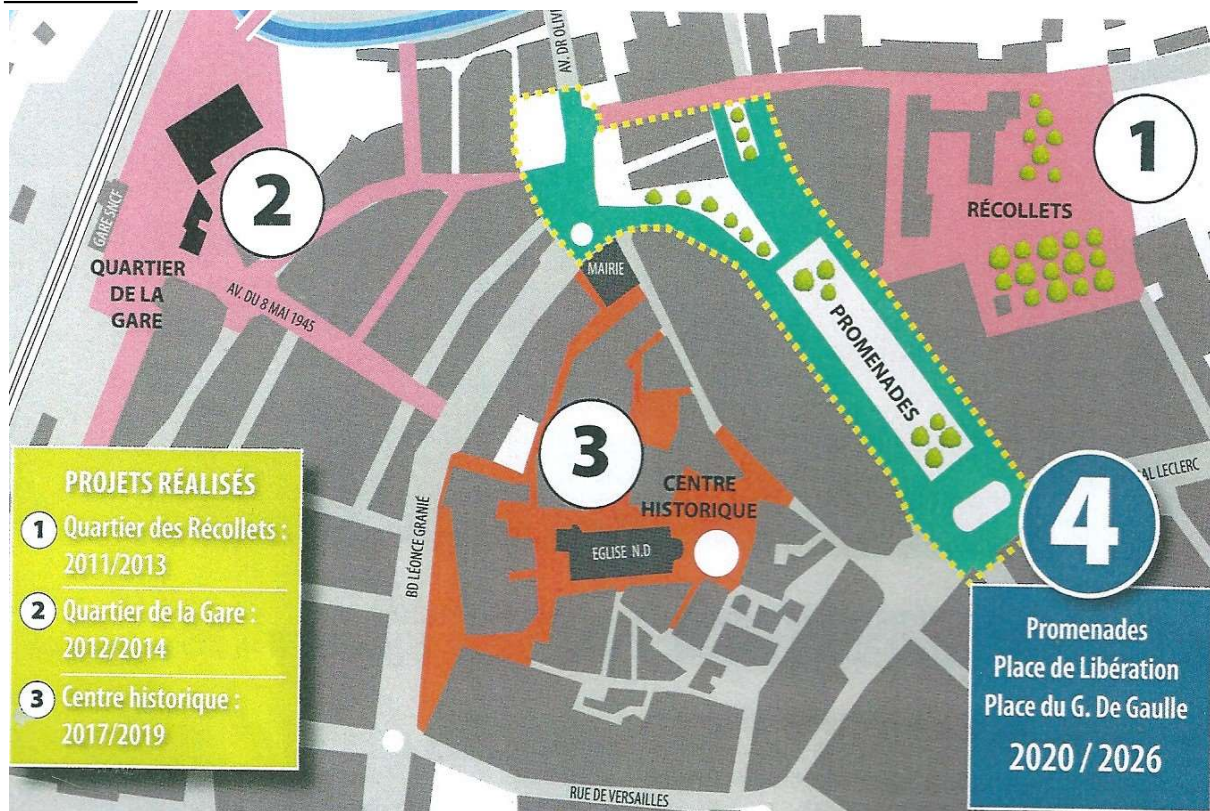
En ce qui concerne la rénovation du centre historique

Poursuite du projet urbain « Caussade 2025 » (PHASE 4)

La municipalité souhaite **rénover « les Promenades » sur le Cours Didier Rey**. Véritable colonne dorsale de la ville, il s'agira de lui redonner sa vocation premières de lieu d'échange, d'agrément et de commerce et d'en faire un lieu majeur de rencontres et d'animation.

C'est un projet ambitieux. Les « promenades » feront l'objet d'une rénovation d'ensemble pour les rendre plus attractives et devenir le cœur battant de la ville de Caussade qui accueillera les grandes manifestations festives et le marché hebdomadaire du lundi.

Pour conforter cette nouvelle dynamique, la municipalité souhaite aussi **rénover à proximité les places stratégiques de la Libération et de Charles de Gaulle**. (voir plan ci-après).



En ce qui concerne le développement économique

- **projet de création d'un office de commerce** : ce nouvel outil destiné à conforter la vocation commerciale du centre-ville et à fédérer les différents acteurs économiques (association des commerçants, chambres consulaires etc..) permettra des actions concrètes en faveur du **développement et de la valorisation du commerce de proximité**.

Cet office sera une instance de dialogue importante qui pourra prendre part aux débats et réflexions menés dans le cadre du projet de rénovation des Promenades et plus largement à toutes les opérations de rénovation qui viseront à développer la présence des commerces en centre-ville.

- **aménagement des zones d'activités** : si la commune de Caussade semble déjà bien équipée en zones d'activités, le dynamisme économique du territoire entraîne une saturation des zones existantes. L'offre de foncier et d'immobilier d'entreprise devient de plus en plus réduite et la collectivité doit agir dès à présent afin de proposer une offre en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises, car le risque est grand de voir partir les entreprises sur d'autres territoires offrant une disponibilité foncière immédiate.

Pour avoir une offre complète localement et permettre un parcours « d'entreprise », il est nécessaire de créer de nouvelles zones économiques avec des terrains aux surfaces modulables. Les élus souhaitent répondre à la demande selon une double logique : conforter un pôle économique attractif mais aussi permettre aux activités actuelles de se développer dans conditions optimales.

- 1- **La création d'une zone d'activités au lieu-dit « Montagnac Bas » à Caussade**, doit permettre aux activités existantes de se maintenir et aux nouvelles de s'implanter. Cet espace économique de 3 ha sera dévolu aux activités artisanales de taille modeste.

2- Le développement de la zone d'activités de Contines à Réalville était freiné depuis de nombreuses années en raison d'un contentieux juridique. Il s'agit de l'ancien dépôt de matériaux lié aux travaux de l'autoroute. C'est aujourd'hui une **vaste friche envahie par la végétation** dont la réhabilitation est possible grâce au maintien du classement en zone d'activité. Environ 12 à 15 ha pourraient être disponibles pour l'accueil d'activités industrielles.

En ce qui concerne les projets d'équipements et de services

- **création d'un nouveau pôle administratif et culturel en plein centre-ville** : la communauté de communes ne cesse de se développer et d'acquérir de nouvelles compétences. Suite aux nombreux services transférés, les locaux sont devenus trop exigus et ne correspondent plus à la taille des effectifs.

L'achat récent à la Région de l'ancien lycée professionnel Jean-Louis Etienne situé en plein cœur de Caussade permettra la création d'un véritable pôle culturel, car il s'agira d'y installer en premier lieu l'école de musique et la médiathèque intercommunales, dont les locaux actuels ne sont plus adaptés.

Il s'agira dans un deuxième temps de créer un nouveau pôle administratif attractif de la communauté de communes, avec l'aménagement de nouveaux bureaux et d'une salle de réunion suffisamment grande pour y accueillir les assemblées du conseil communautaire, ce qui n'est pas possible aujourd'hui dans les locaux actuels.

- création d'un nouvel espace culturel à l'ancienne gare de marchandise SNCF,
- création de terrain ensablé destiné aux activités sportives de type rugby, foot, tennis, hand,
- création de parcours de visite touristique dans la ville sur les chapeliers (audio guide).
- construction d'une nouvelle caserne de pompier,
- projet de travaux de réhabilitation du centre de loisirs.

En ce qui concerne la préservation de l'environnement

- **projet de création d'une aire de co-voiturage à l'entrée de ville** qui permettra de développer l'autopartage pour réduire l'empreinte carbone.

- **projet de création d'une liaison verte** : près de l'ancienne gare de marchandise un **espace de 3 000 m²** environ sera consacré au stationnement. Il intégrera tout particulièrement les déplacements doux (vélos, piétons) dans un espace arboré pour créer « une liaison verte » avec le Parc de la Pradasque existant destiné aux promeneurs.

7.2.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation

Dans le cadre du Contrat Bourgs-Centres de Caussade-Montels signé avec la Région Occitanie une stratégie a été définie avec les élus et partenaires à court / moyen terme autour de **4 grands axes d'intervention** déclinés en de nombreuses fiches action.

Axe Stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique de Caussade :

- valoriser l'image du cœur historique en redonnant la place aux piétons et en aménageant des placettes de quartier,
- se servir des patrimoines comme d'un véritable facteur d'attractivité du cœur historique,
- multiplier les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs et les mettre en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique,
- lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants.

Axe Stratégique 2 : renforcer l'offre de services existante et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire :

- réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien de Caussade et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier,
- répondre aux besoins croissants des associations sportives,
- proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse,
- délivrer une offre de services de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics,
- créer un point d'animation et d'accueil touristique, porte d'entrée stratégique du territoire.

Axe Stratégique 3 : faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie :

- consolider le fonctionnement urbain du centre-ville de Caussade en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit et en poursuivant l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles,
- assurer la continuité des aménagements de part et d'autre de la limite communale entre Montels et Caussade.

Axe Stratégique 4 : conforter la dynamique de l'économie locale :

- recréer un lieu de sociabilité de vie économique au coeur du centre ancien de Caussade,
- favoriser et conforter le dynamisme économique du cœur historique de Caussade par la remise sur le marché des locaux commerciaux vacants,
- faciliter l'implantation des entreprises dans le cœur de ville de Caussade,
- proposer de nouveaux espaces de travail dans le cœur de ville de Caussade.

(voir en annexe 2 les stratégies des autres bourgs centres : Montpezat, Molières, Septfonds, Réalville).

7.4 Besoins en ingénierie estimés

7.4.1 Complément à l'étude pré-opérationnelle pour étudier la faisabilité d'une OPAH-RU

Les OPAH se sont succédées et ont permis la réhabilitation de nombreux logements, mais les difficultés recensées notamment au centre-ville de Caussade sont encore prégnantes, avec un taux de vacance élevé, une paupérisation de la population, un affaiblissement de la fonction commerciale, du bâti dégradé ou insalubre très présent sur certains îlots, sans compter l'état de précarité énergétique inhérente à cet état de fait.

Ainsi, bien que les actions des OPAH successives aient porté leurs objectifs à des résultats probants, le recentrage sur les périmètres ciblés dans le cadre d'une OPAH RU pourrait permettre d'atteindre un objectif qui réponde aux besoins d'interventions sur des secteurs particulièrement difficiles à traiter par la déficience des propriétaires à maintenir leurs immeubles occupés et en bon état, par l'abandon des bâtiments commerciaux ou à usage de dépôts et les parcelles en friches difficilement accessibles. La vétusté des logements est souvent un facteur important de la vacance.

La thématique « habitat » est au cœur de la stratégie de revitalisation du bourg-centre. Les élus poursuivront plusieurs objectifs : lutter contre la précarité énergétique, permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant et enfin mettre en valeur les éléments d'architecture locale.

Une OPAH-RU n'est pas envisageable sur l'ensemble du territoire du PETR, seuls des périmètres restreints identifiés en centre-bourg peuvent bénéficier d'un volet renouvellement urbain. C'est pourquoi la DDT propose, dans un premier temps, une OPAH « classique » sur le périmètre du PETR. Dans un deuxième temps, l'étude pré-opérationnelle qui a été réalisée pourra être complétée afin d'approfondir les projets urbains et préciser les interventions urbaines envisagées. Une OPAH-RU pourra alors être envisagée sur des périmètres précis dans le cœur historique de Caussade concerné par un enjeu de renouvellement urbain (le périmètre de l'OPAH-RU sera alors retiré par avenant de l'OPAH « classique » couvrant l'ensemble du territoire).

L'objectif n'est pas tant d'ouvrir la programmation à l'ensemble des îlots potentiels, mais bien d'opérer des choix prioritaires ciblés et stratégiques en cœur de bourg pour viser une plus forte efficacité et cohérence des moyens mis à disposition.

7.4.2 Diagnostic Post COVID pour un plan d'action de sauvegarde du commerce

Pour faire face à la crise sanitaire et soutenir l'activité économique locale, un diagnostic Post Covid pourrait être réalisé avec l'appui de la banque des territoires (Direction de la Caisse des dépôts et consignations), sur l'impact de la crise sanitaire sur le commerce et des activités de centre-ville et les mesures d'urgence à prendre pour leur redynamisation.

Conjointement, il sera aussi utile :

- de mener une **enquête consommateur** afin d'analyser sur le terrain leurs parcours marchand afin de s'adapter au mieux aux nouveaux usages de la ville : il s'agira de répondre au mieux à la question : « qui consomme quoi, où et combien ? ». Les ménages pourraient être également interrogés sur les motifs, fréquence d'achat et modes de déplacement pour se rendre dans les commerces, ainsi que sur leurs comportements et opinions vis-à-vis des nouvelles formes de distribution.

- de mener une **enquête de besoin des commerçants** afin d'accompagner la mise en place d'une plateforme, place de marché virtuel pour dynamiser les commerces de centre-ville : une réflexion est à lancer notamment avec l'association des commerçants et acteurs économiques locaux afin d'encourager l'achat de proximité et défendre les emplois locaux.

7.4.3 Etude d'aménagement du centre-ville phase 4 et plan de circulation

Sur la base des études déjà réalisées en 2019 (par SODIT bet circulation / Favaron Paysagiste, ECCTA bet VRD et Roca Architecte), la commune de Caussade relancera sa réflexion sur les conditions de déplacements et d'accès aux services du centre-ville, en vue d'élaborer un nouveau plan de circulation qui fixera les contraintes fonctionnelles au futur aménageur dans le cadre de la phase 4 pour l'aménagement des Promenades, des Places de la Libération et du Général de Gaulle.

A travers cette étude, les élus viseront deux objectifs :

- avoir une réflexion d'ensemble permettant d'établir une stratégie globale et cohérente en matière de circulation sur le périmètre du centre-ville. Ce plan de circulation devra permettre la maîtrise de la circulation et la diversification modale,
- bénéficier d'une étude centrée sur le « secteur d'aménagement phase 4 », afin de cadrer et de préparer son futur réaménagement (analyses de problématiques plus spécifiques telles que les circulations piétonnes, livraison aux commerces, le stationnement...). L'objectif est d'inventorier les contraintes techniques et fonctionnelles que le maître d'œuvre devra intégrer dans le projet de réaménagement des places et cheminements.

7.4.4 Etudes pour l'aménagement de bâtiments publics

Etude d'opportunité pour l'aménagement de bâtiments vacants

Pour que les collectivités bénéficiaires puissent affiner l'élaboration de leurs projets et définir la stratégie à mener et travaux à mettre en œuvre, une étude de diagnostic pour chaque bâtiment public vacant identifié sera nécessaire :

- La ville de Caussade possède plusieurs bâtiments stratégiques dans le cœur historique dont certains sont vides depuis longue date et qui pourraient remplir de nouvelles fonctions pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier.
- L'achat récent de la CCQC à la Région de l'ancien lycée professionnel Jean-Louis Etienne situé en plein cœur de la ville, est une opportunité à saisir pour permettre une réflexion prospective sur les moyens à mettre en place pour assurer le bon fonctionnement de l'intercommunalité. Une étude précise de l'état actuel du bâtiment (place disponible réellement aménageable, contraintes liées à l'accessibilité, au stationnement...) viendra préciser les différents usages possibles complémentaires du site. Une étude prospective pour l'aménagement de l'ensemble des bâtiments semble en effet indispensable, pour obtenir une occupation optimum du site en intégrant le développement et le déplacement des services existants : école de musique, médiathèque, ludothèque, services administratifs communautaires, et le cas échéant (selon la surface encore disponible et l'accessibilité des locaux) transfert des lieux accueil enfants parents, de la crèche, du relais assistantes maternelles, jardin d'enfants, le développement de nouveaux services : formation

à distance, mise à disposition de salles de réunion, nouveaux services en fonction des transferts de compétences, la création d'un parking...

Diagnostic énergétique des bâtiments publics

Suite à la parution le 10 avril 2020 du décret de rénovation tertiaire (loi Elan) portant sur l'économie d'énergie des bâtiments publics, les collectivités bénéficiaires devront réduire drastiquement la consommation énergétique des bâtiments de plus de 1000 m² par rapport à l'année de référence (comprise et choisie entre 2010 et 2020). Pour rappel il y a trois objectifs différents d'économie à atteindre en 2030 (40%), en 2040 (50%) et en 2050 (60%). Il apparaît comme nécessaire de réaliser un état des lieux général sur les territoires concernés des consommations des bâtiments qui seraient concernés par ce dispositif.

7.4.5 Etudes pour l'aménagement des zones d'activités

En ce qui concerne la création d'une zone d'activités au lieu-dit « Montagnac Bas » à Caussade,

Une fois que toutes les parcelles seront rachetées par la collectivité, il conviendra de **réactualiser l'étude de faisabilité** réalisée en 2016 afin de phaser l'aménagement de la zone pour offrir au fur et à mesure des besoins émergents un foncier disponible aménagé, lots modulables entre 500 et 2 000 m² qui seront proposés aux entreprises artisanales souhaitant s'installer ou s'agrandir. La création de cette zone apparaît comme indispensable pour le maintien d'emplois locaux et leur développement économique local. Le positionnement géographique du projet de zone de Montagnac (à l'entrée Nord de la ville de Caussade, route de Cahors), offrira un effet vitrine et un axe routier facilitant l'accès poids lourds et la proximité à l'échangeur de l'A20. Elle apparaîtra comme un pôle économique secondaire. Pour toutes ces raisons, dans le cadre de son étude de faisabilité de 2016, la CCI Montauban et Tarn-et-Garonne a émis un avis favorable sur le projet de création de la zone d'activités de « Montagnac bas » à Caussade.

En ce qui concerne le développement de la zone d'activités de Contines à Réalville,

L'aménagement de cet espace économique présente pourtant un réel potentiel, car il possède un équipement rare sur la région Occitanie, à savoir un terminal ferré embranché sncf opérationnel et bénéficie avec d'un accès direct à la RD 820. Cependant cette zone d'activité pourrait être plus attractive si un effort était fait pour améliorer la qualité paysagère et l'aménagement du site (voirie, réseaux, maîtrise de l'énergie, gestion qualitative de l'eau, réduction de l'impact sur l'environnement...). La collectivité reçoit régulièrement des demandes mais ne peut y répondre favorablement faute d'aménagements et équipements suffisants. Pour accompagner les élus et les aider à mieux évaluer la faisabilité et le chiffrage de cette opération, il est prévu de réaliser une étude de faisabilité pour la valorisation de la zone d'activité de Contines afin de **définir un schéma d'aménagement d'ensemble** et avoir une vision des travaux à réaliser à court moyen terme ainsi que les futures extensions à prévoir à plus long terme.

7.4.6 Etudes d'opportunité pour l'aménagement d'un écoquartier

Pour offrir aux habitants un confort et une qualité de vie de premier ordre, la commune de Caussade souhaiterait étudier la possibilité de créer un écoquartier comprenant uniquement des maisons individuelles avec un volet paysager où la biodiversité serait préservée. Une démarche partenariale élargie est nécessaire, car les écoquartiers doivent remplir une série d'objectifs économiques et sociaux, mais également répondre à de multiples enjeux environnementaux : traitement des eaux de pluie, diminution et valorisation des déchets, prise en compte d'une densité raisonnable, intégration de la biodiversité urbaine dans le projet architectural, développement des transports "doux" et non

polluants (voies piétonnes, pistes cyclables...), sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables, éco-construction répondant à des normes exigeantes (HQE, FSC, HPE et THPE...) pour limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments...

7.4.7 Les moyens à mettre en œuvre en termes d'ingénierie

1- Rôle du chef de projet « Petites Villes de Demain »

Il sera chargé de piloter efficacement et durablement le projet de revitalisation afin d'assurer une bonne coordination entre tous les partenaires sur les différentes thématiques d'intervention. Il animera le Comité de projet : c'est le comité de pilotage constitué au niveau intercommunal qui validera la stratégie d'action et les documents et permettra aux acteurs de mieux se coordonner, de suivre l'avancement des projets. L'équipe projet pourra s'appuyer sur les experts techniques mobilisés au sein des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires.

L'Etat prévoit de co-financer le poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ». Le portage administratif de ce poste sera assuré à l'échelle intercommunale. Il sera hiérarchiquement rattaché au président de l'EPCI et de niveau catégorie A. Le soutien de l'Etat consiste en une subvention du poste de chef de projet créé dans le cadre du programme. Cette subvention est soumise à conditions et variable de 15 000 € à 55 000 € par an en fonction de la fiche de poste et des difficultés à traiter. Le poste peut être cofinancé à 50% par l'ANAH avec une subvention maximale de 40 000 euros HT, en cas d'engagement de la collectivité dans une OPAH-RU, et à hauteur de 15 000 euros par la Banque des territoires (25% maximum du coût annuel du poste), pour les projets de revitalisation dans un contexte de fragilités manifestes.

Pour plus de détails sur le profil de poste voir l'annexe 1.

2- Rôle du manager de commerce

Les collectivités bénéficiaires souhaitent recruter un manager de commerce pour développer des actions d'animation et de promotion auprès des commerçants, réaffirmer l'intérêt d'une destination marchande en centre-ville et encourager sa fréquentation.

L'Etat prévoit de co-financer ce poste par une subvention forfaitaire de 20.000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste). Pour bénéficier de cette subvention, le territoire devra fournir la fiche de poste et une estimation du coût annuel du poste.

Fait à _____
le / 04 / 2021,

Gérard Hébrard
Maire de Caussade

Guy Rouziès
Président de la Communauté de Communes
du Quercy Caussadais

Jacques Calmettes
Président du PETR du Midi-Quercy

Chantal Mauchet
Préfète du Département
du Tarn et Garonne

Christian Astruc
Président du Département
du Tarn et Garonne

Colette Jalaise
Présidente du CAUE

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l' élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l' élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
 - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : CINQ CONTRATS BOURGS CENTRES APPROUVES PAR LA REGION OCCITANIE

Le 4/10/2019, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a signé avec les communes de Caussade-Monteils, Molières, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds, 5 contrats Bourgs-Centres avec le Conseil Régional et les différents partenaires : le Conseil Départemental, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Tarn et Garonne et le PETR Midi Quercy.

5 BOURGS CENTRES RÉUNIS EN QUERCY CAUSSADAIS AUTOUR D'ENJEUX COMMUNS :

- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active en cœur de bourg;
- Mieux accompagner et maîtriser l'afflux de population afin de préserver le cadre de vie des communes;
- Répondre aux besoins des nouvelles populations, notamment de la petite enfance et de la jeunesse, proposer une offre de services de qualité et créer de nouveaux équipements, de nouvelles activités sportives et de loisirs;
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages;
- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics et à une offre de soins adaptée;
- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement touristique et d'attractivité;
- Réinvestir les bâtiments commerciaux vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction;
- Réorganiser les espaces publics pour les articuler les uns aux autres pour faciliter les déplacements ;
- Faciliter la mobilité douce de tous les habitants entre le cœur de bourg et la proche périphérie ;
- Redonner la place aux piétons et réaffirmer la centralité du cœur de bourg en favorisant les lieux de rencontre et de convivialité ;

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LES BOURGS CENTRES :

A Caussade : réaménagement des placettes de quartier autour de l'église Notre Dame et construction d'une halle, réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel en salle multisport, remise en état de bâtiments vacants... et à Monteils : aménagement d'une liaison piétonne sécurisée avec le Lycée...

A Réalville : requalification de la place centrale des Arcades et du boulevard Virazels, aménagement des entrées de ville, création de cheminement doux et de stationnement pour relier la proche périphérie et le cœur historique ...

A Septfonds : aménagement de l'ancienne usine chapelière Décalux en maison des associations et coopérative d'activités, aménagement des équipements sportifs, création de liaisons piétonnes pour relier les nouvelles zones d'habitat et le centre-ville, développement d'actions culturelles...

A Montpezat de Quercy : requalification de la place de la Résistance, réaménagement de la maison des services publics, réhabilitation du village vacances du Faillal, valorisation du patrimoine remarquable (maisons des chanoines, couvent des Ursulines), création nouvelles liaisons piétonnes....

A Molières : création d'une salle polyvalente, rénovation de l'esplanade des promenades, aménagement de la base de loisir aquatique du Malivert....

Contrat Bourg-Centre de Septfonds

Axe stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique

- Qualifier l'espace public de la Bastide
- Consolider le fonctionnement urbain du centre-ville en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit, en favorisant le stationnement et les déplacements doux
- Diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle.

Axe stratégique 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants

- Proposer une offre diversifiée en matière de sports et loisirs
- Réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier

Axe stratégique 3 : Conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique

- Rechercher un meilleur équilibre résidence/emploi/consommation.
- Développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine local et le riche passé historique et culturel de Septfonds

Contrat Bourg-Centre de Réalville

Axe stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique

- Valoriser l'image du cœur historique en redonnant la place aux piétons en aménageant des placettes de quartier
- Consolider le fonctionnement urbain du centre-ville de Réalville en aménageant les entrées de ville et en organisant la fluidité de circulation, de desserte et de transit
- Faciliter les déplacements doux/lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants.

Axe stratégique 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants

- Réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien de Réalville et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale, générationnelle et la dynamique de quartier.
- Proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse.
- Multiplier les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs et les mettre en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique.

Axe stratégique 3 : créer de l'emploi

- Favoriser et conforter le dynamisme économique local.

Contrat Bourg-Centre de Molières

Axe stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique

- Maintenir la qualité des espaces publics
- Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants
- Poursuivre l'aménagement des stationnements et des routes pour améliorer l'accès au centre-ville
- Faciliter les déplacements doux

Axe stratégique 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants

- Proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse et les associations
- Veiller à l'accessibilité des services publics, de soins et de santé
- réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien de Molières et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier
- Faire des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone de la commune

Axe stratégique 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique

- Conforter le dynamisme économique local en s'appuyant sur le potentiel touristique de la base de loisirs du Malivert.
- maintenir la qualité du paysage et valoriser l'architecture locale en multipliant les lieux de découverte.

Contrat Bourg-Centre de Montpezat de Quercy

Axe stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique

- Valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture
- Faciliter les déplacements doux à proximité du cœur de bourg
- Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants

Axe stratégique 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants

- Réinvestir les bâtiments vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction
- Proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse
- Veiller à l'accessibilité des services publics

Axe stratégique 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique

- Favoriser et conforter le dynamisme économique local
- Valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France
- Préserver l'environnement en réalisant des économies d'énergie

Toutes les fiches action sur : <http://www.quercycaussadais.fr/developpement-eco/valorisation-des-bourgs-centres/>

ANNEXE 3 : ANNUAIRE DES REFERENTS TECHNIQUES

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Fabienne BEDU	Mairie Caussade	DGS	bedu.fabienne@gmail.com	05.63.93.10.45
Olivier SAIB	CCQC	DGS	olivier.saib@quercycaussadais.fr	05.63.93.28.66
Lionel RAMI	CCQC	Chef de projet	lionel.rami@quercycaussadais.fr	05.63.93.28.66
Juliette DELCAMP	DDT	Cheffe de service Aménagement	juliette.delcamp@tarn-et- garonne.gouv.fr	05.63.22.23.41
Isabelle CHARDONNET- BARRY	DDT	Chargé de mission Nouveau conseil aux territoires	isabelle.chardonnet-barry@tarn-et- garonne.gouv.fr	05.63.22.25.84 06.47.78.13.38

Patricia BONY	DDT	Chargé de mission renouvellement urbain	patricia.bony@tarn-et-garonne.gouv.fr	05.63.22.24.66
Thierry BRAS	DDT	Référent Territorial Pays Midi Quercy	thierry.bras@tarn-et-garonne.gouv.fr	05.63.22.23.91
Philippe DARBOIS	PETR	Directeur	philippe.darbois@info82.com	05.63.24.60.64
Philippe MILLASSEAU	CAUE	Directeur	philippe.millasseau@ledepartement82.fr	05.63.03.80.88
Alice MELLAC	Région	Chargé de mission	alice.mellac@laregion.fr	07.72.24.84.04
Marianne BUSSER	Département	Chef de service Développement local	marianne.busser@ledepartement82.fr	05.63.91.76.81